

!!! Changement de Lieu !!!

La JVA se déroulera cette
année à

**Marcq-en-Baroeul, Cité
des échanges**

Plus d'info : [cliquez là](#)

La JVA

Inscription obligatoire avant le
22 mars. Aucun repas ne pourra
être rajouté après cette date.

Programme Journée Vasculaire Angionord

Le samedi 1er avril 2017 à [Marcq-en-Barœul, Cité des échanges.](#)

8h-8h45 : accueil – petit déjeuner - visite des exposants

8h45-10h30 : les antithrombotiques (anti coagulants et anti agrégants) :
indications et associations en pathologie vasculaire // les statines pour tous ?
Nouvelle approche
Dr Ileana Désormais

10h30-11h : Pause - visite des exposants

11h-11h45 : Bandages, compression dans les lymphœdèmes
Dr Stéphane Vignes

11h45-12h : Sirolimus : nouveau traitement des malformations vasculaires
Dr Caroline Chopinet

12h-12h15 : Assemblée Générale d'Angionord : rapport moral, rapport
comptable
Drs Marc Gras et Thierry Guidez

Déjeuner sur place avec les exposants

14h00 à 15h00 et de 15h00 à 16h00

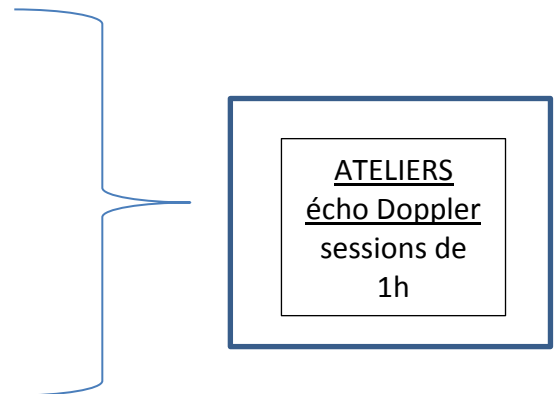
1 atelier compression + 3 ateliers d'écho Doppler :

1 / Les bandages dans le lymphœdème en pratique
Dr Stéphane Vignes et Mathilde Dulieu Kinésithérapeute

2 / Echo-doppler ostéo-musculaire
Dr Laurent Vandebussche

3/ Echo-doppler des artères rénales
Dr Marc Gras

4/ Echo-doppler des FAV
Dr Dorothée Mas



En présence de nos sponsors - Merci de leur rendre visite sur les stands

Bulletin d'inscription

A renvoyer obligatoirement avec votre chèque de caution

Inscription obligatoire avant le 22 mars.

Aucun repas ne pourra être rajouté après cette date.

Le Docteur
assistera à la journée de formation du 1er avril 2017 à Marcq-en-Baroeul, Cité des échanges.

Je m'inscris à deux ateliers pratiques l'après-midi du 1^{er} avril (deux sessions de 1 heure) :

Session 1 :

Session 2 :

Merci d'adresser votre chèque de caution de 75 euros à notre trésorier :

Monsieur le Docteur Marc GRAS
314 Av de la Polonia
62110 HENIN BEAUMONT

Ce chèque vous sera restitué le jour de la réunion si vous êtes déjà à jour de votre cotisation, sinon il sera encaissé par Angionord à titre de cotisation, ou en cas d'annulation de participation tardive.